

a-t-il des chances raisonnables de subsister? Est-il en mesure d'assumer des obligations internationales? Guerre civile ou coloniale, il faut des réponses claires à ces questions, sans que l'on risque de reconnaître un État qui disparaîtra par la suite.

Actuellement, trois territoires sont revendiqués par des factions rivales: le Vietnam du Sud, le Cambodge et la Guinée Bissau ou Guinée portugaise. Ce dernier pays est sans doute celui qui suscite le plus de controverse, vu sa situation coloniale. Or, la position du Canada touchant les territoires africains du Portugal est claire. Nous avons déclaré à maintes reprises que la continuation des régimes coloniaux en Afrique est incompatible avec l'évolution historique des dernières années ou avec les principes de dignité humaine auxquels souscrivent la grande majorité des nations.

Néanmoins, les forces du P.A.I.G.C. en Guinée Bissau ne satisfont pas actuellement aux critères du droit international en vertu desquels nous reconnaissons l'existence d'un nouvel État.

Protection consulaire
des intérêts canadiens

Après cet aperçu de notre conception des relations entre États, j'aimerais vous parler du travail de nos missions à l'étranger, de leurs possibilités d'intervention et des limites de leur action.

Évidemment, pour être en mesure d'aider les Canadiens à l'étranger, il nous faut être présent dans les principales régions où nos concitoyens ont des intérêts. Cette présence peut se manifester par l'implantation d'une très grosse ambassade, avec son réseau de consulats, comme aux États-Unis, ou par un simple accord sur l'établissement de relations diplomatiques. Dans ce dernier cas, il ne s'agit pas à proprement parler d'une présence, mais plutôt, par l'accréditation d'agents d'autres missions, par le droit d'accès auprès de divers ministres et officiers et par les visites effectuées, de l'amorce d'un dialogue et de la promotion des intérêts du Canada dans un pays. On me demande souvent pourquoi nous n'avons pas de représentation dans tel ou tel pays. La réponse est classique: nos moyens, financiers et humains, étant limités, il nous faut fixer un ordre de priorité, que nous réévaluons d'ailleurs constamment et ce, afin de modifier le programme d'expansion de nos missions à l'étranger à la lumière des conditions et des besoins qui se font jour.

La protection et l'aide que peuvent offrir nos missions reposent sur des traditions et des conventions de longue date, car la défense des intérêts des ressortissants nationaux dans les pays étrangers est un problème qui se pose depuis fort longtemps.